

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 31 MARS 2022
Conseillers en exercice : 33
Sont présents : 29
Absents excusés : 4
Absents avec procuration : 4

SOUTIEN A L'UKRAINE
VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE DE 10 000 €
VIA LE FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Rapport n° 228

Secteur concerné : Action sociale et Solidarité
Pôle : Direction générale des services
Service instructeur : Direction générale des services
Rapporteur : Marcel BAUER

Depuis le 24 février 2022, la Russie est entrée en guerre face à l'Ukraine.

A 2 000 kilomètres de chez nous, les valeurs de paix et de liberté sont attaquées.

Le Conseil Municipal de la Ville de Sélestat tient à témoigner sa pleine et entière solidarité avec le peuple ukrainien.

L'accueil des ressortissants ukrainiens qui fuient les atrocités de la guerre est une priorité. La Ville se mobilise depuis plusieurs jours avec les services de l'Etat pour mettre à disposition des logements qui puissent les accueillir dans de bonnes conditions.

Parallèlement, la collectivité souhaite aussi contribuer à hauteur de 10 000 € en abondant le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) mis en place par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères pour sécuriser les dons et leur bonne destination.

Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelle que soit leur taille, d'apporter leurs contributions financières.

Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées du Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

Par ces actions, le Conseil Municipal de la Ville de Sélestat témoigne concrètement de son soutien à l'Ukraine.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

- VU** *Le Code général des collectivités territoriales*
- VU** *Les crédits inscrits au budget primitif 2022 du budget principal sous le chapitre 67*
- TEMOIGNE** De son soutien à l'Ukraine et au peuple ukrainien
- APPROUVE** Le versement d'une contribution financière de 10 000 € via le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales
- AUTORISE** Le Maire à signer tout document relatif à ce versement

UKRAINE SOUTIEN FACECO

Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Pour le Maire, par délégation
le Directeur Général des Services



Vincent BETTER

